

La Sidra

DE LA SEMAINE



MICHPATIM

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

A la suite de la révélation sinaïtique, D.ieu légifère une série de lois pour le Peuple juif. Elles incluent les lois concernant le serviteur contractuel, les compensations en cas de meurtre, d'enlèvement, d'assaut et de vol, les lois civiles pour rembourser les dommages, les prêts et les responsabilités des « quatre gardiens », enfin les lois dirigeant la conduite des cours de justice.

On y lit également les lois interdisant les mauvais traitements à l'égard des étrangers, l'observance des fêtes saisonnières, les dons agricoles à apporter au Saint Temple de Jérusalem, l'interdiction de cuire ensemble le lait et la viande et la Mitsva de la prière. La Paracha Michpatim comporte en tout 53 Mitsvot : 23 commandements positifs et 30 commandements négatifs.

D.ieu promet de conduire le Peuple d'Israël en Terre Sainte et le met en garde contre les pratiques païennes de ses habitants.

Le Peuple d'Israël proclame « Nous ferons et nous entendons tout ce que D.ieu nous a ordonné ». Laissant Aharon et Hour en charge du camp israélite, Moché monte sur le Mont Sinaï pour recevoir la Torah de D.ieu et y reste quarante jours et quarante nuits.

Ma'hatsit haChékèl

Ce Chabbat combine trois aspects différents : la Paracha Michpatim, la Paracha Chekalim et Chabbat Mevare'him Adar (le Chabbat qui bénit le mois d'Adar).

Nous allons évoquer aujourd'hui la Paracha Chekalim à laquelle est associé le don annuel du Ma'hatsit haChékèl, le demi Chékèl, apporté par chaque Juif pour acheter des animaux, de la farine, du vin, etc. destinés aux sacrifices communautaires. La Mitsva du Ma'hatsit haChékèl renferme des leçons exceptionnelles concernant les relations entre l'homme et D.ieu et entre l'homme et son semblable.

A propos des relations entre l'homme et D.ieu, la Torah décrit le Ma'hatsit haChékèl comme une « rançon pour notre âme. » En apportant sa contribution d'un demi Chékèl, le Juif devient un partenaire à part entière de tous les sacrifices communautaires offerts dans le Beth Hamikdash. Plus encore, son don lui permet, non seulement de participer avec l'ensemble du Peuple juif mais aussi d'une façon personnelle, en tant qu'individu. C'est la raison pour laquelle, à l'époque de la révolte de Korah, Moché Rabénou pria D.ieu: « N'aie aucune considération pour cette offrande ».

Suite en page 2

Edito

Changer le monde, aujourd'hui !

Le 22 Chevat, qui tombe cette semaine, fait partie de ces dates que personne ne peut ni ne veut ignorer. C'est un de ces jours de l'année qui paraissent marqués avec une telle force sur le calendrier que celui-ci en paraît différent, moins instrument de mesure du temps qu'expression du cœur des hommes. 22 Chevat : c'est ce jour-là que la Rabbanite 'Haya Mouchka, l'épouse du Rabbi de Loubavitch, quitta ce monde. On a coutume de le noter : le jour où un Tsadik, un Juste – ou une Tsidkanite – quitte ce monde doit être en soi relevé. Ne nous est-il pas enseigné que ce jour est celui où ses actions arrivent à leur degré suprême et que son départ physique doit d'abord se comprendre comme une élévation ? N'est-il pas encore précisé qu'alors le Tsadik en question « se trouve dans ce monde plus que de son vivant » dans la mesure où il a dépassé les limites naturelles de la matière ? N'est-il pas enfin souligné qu'il ne cesse d'agir dans les mondes spirituels et ainsi « réalise des délivrances sur la terre » ?

Le bref rappel de ces idées aurait suffi à faire de ce jour un temps différent des autres, à vivre d'une manière plus pleine et, sans rechercher le paradoxe, plus vivante. Mais ce jour est aussi celui que les femmes qui, au côté de leur mari, sont les émissaires du Rabbi aux quatre coins du monde, ont choisi pour se réunir chaque année à New York. Elles ont même un nom collectif : les Chlou'hot – les déléguées. Et cette année, celle du Hakhel-rassemblement » ajoute encore à la puissance de leur réunion. Qui dira l'héroïsme au quotidien de ces femmes qui ont choisi une vie loin du confort rassurant des communautés juives établies ? Qui dira leur action, elles qui, épouses, mères de famille, sont aussi animatrices de communautés, enseignantes, directrices d'institutions qu'elles ont créées et bien d'autres choses encore ? Dans les villes, petites ou grandes, de Russie ou de l'Amérique profonde, dans les métropoles d'Europe ou d'Asie, en Afrique ou en Océanie, souvent loin des leurs, elles sont présentes et leur enthousiasme déplace des montagnes d'indifférence et abat toutes les murailles de la froideur et de l'oubli de soi. Elles sont les Chlou'hot et leur vitalité redonne vie à la vie.

A toute grande action, il faut une source d'inspiration puissante. Elles ont choisi de se réunir le 22 Chevat et la Rabbanite 'Haya Mouchka est leur exemple. Peu avant son départ de ce monde, la Rabbanite eut l'occasion de dire ce mot : « Rien n'appartient en propre au Rabbi, lui et tous ses biens sont aux 'hassidim ». C'est là bien plus qu'une devise ; c'est une vision du monde, fondement d'un mode de vie. Les Chlou'hot le savent. Animées de cette conscience, et du sens de leur responsabilité, elles changent le monde, lui apportant, peu à peu, cette lumière qui, très prochainement, en fera, par la venue de Machia'h, la résidence annoncée de la Présence Divine.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 17h 56
Sortie : 19h 04

Bordeaux 18.14
Deauville 18.04
Grenoble 17.49
Lille 17.49

Lyon 17.51
Marseille 17.53
Montpellier 17.59
Nancy 17.41
Nantes 18.14

Nice 17.45
Rouen 17.59
Strasbourg 17.35
Toulouse 18.08



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE

CHABBAT MICHPATIM

A partir du dimanche 12 février 2023 Pose des Téléphones : 7h 01 Heure limite du Chema : 10h 34 Molad : lundi 20 février à 12h 40 mn et 11 'Halakim Roch 'Hodech Adar : mardi 21 et mercredi 22 février 2023

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine – 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

L'expression « cette offrande » se référait à la part de Kora'h et de ses compagnons dans les sacrifices communautaires. Bien que leurs demi Chékèls aient été donnés des mois plus tôt, et que l'argent soit déjà considéré comme des fonds communautaires (fonds utilisés pour acheter des animaux), il fallut que Moché prononce une prière spéciale pour éliminer toutes traces de leurs mérites tirés de ces sacrifices.

Ce concept est difficile à appréhender d'une perspective superficielle. Un demi Chékèl n'offre pas une quantité d'argent suffisante pour payer ne serait-ce qu'un seul sacrifice. Un sacrifice consiste en un animal, une offrande de vin et une offrande de farine. Tout cela coûte bien plus cher qu'un demi Chékèl ! Et cependant, en dépit du fait que le Juif donne un montant si minime (et il ne peut donner plus que cela, selon le commandement explicite de la Torah de ne donner « ni plus ni moins que Ma'hatsit haChékèl), il reçoit une part dans toutes les offrandes communes.

Cela illustre la force d'un Juif et l'effet qu'il peut avoir même avec une toute petite participation financière. Pour mettre l'accent sur cette force, la Torah demande explicitement le don d'un demi Chékèl, au lieu de citer les termes « dix Guéra », qui représentent une somme équivalente. La Torah met ainsi l'emphasis sur le fait que le Juif garde un demi Chékèl pour lui-même, que bien qu'il en donne qu'une moitié, une autre moitié reste en sa possession. Malgré l'apparente insignifiance de sa participation, son don devient « un rachat pour son âme » et lui apporte une part entière dans tous les sacrifices communautaires de l'année entière.

Plus que toutes les autres Mitsvot, Ma'hatsit haChékèl exprime ce concept. Le même principe s'applique à d'autres Mitsvot, comme par exemple la construction du Beth Hamikdach (et à une échelle moindre, la construction d'une synagogue ou d'une maison d'étude). Pourtant, dans ces exemples, l'effet n'est pas continu. Le Beth Hamikdach fut construit pendant une certaine durée et fut maintenu par la suite. La Mitsva de Ma'hatsit haChékèl était, quant à elle, renouvelée chaque année. Par ailleurs, les sacrifices

de l'année n'étaient pas achetés en une fois mais s'écoulaient durant une certaine période de temps. Ces différences indiquent un lien plus puissant entre le Juif et le sacrifice qu'entre le Juif et les autres Mitsvot.

La même idée nous aide à comprendre un autre principe de la Torah : « la Torah déplore le gaspillage de l'argent juif. » Puisque nous constatons l'effet qu'un Juif peut produire, même avec un petit don, nous pouvons comprendre que « la Torah déplore » le fait que de l'argent soit gaspillé.

Le Baal Chem Tov l'explique ainsi : ce que possède un Juif contient des étincelles divines qui, utilisées convenablement, perfectionnent l'âme juive. Si vous dépensez votre argent pour des choses indésirables (et a fortiori pour des choses interdites), alors vous perdez cette occasion de vous perfectionner.

Cette déclaration n'a pas pour perspective d'encourager une attitude avare. Bien au contraire, la Torah accorde une grande place à l'importance de la générosité.

En revanche, il y a de la place, dans la vie juive, pour ces deux concepts. La même Torah qui nous ordonne de ne pas être mesquins nous enseigne aussi de ne pas sombrer dans le gaspillage.

La Mitsva de Ma'hatsit haChékèl renferme également un enseignement concernant les relations humaines. Comme cela a été mentionné précédemment, en donnant son demi Chékèl, le Juif reçoit une part dans les sacrifices communautaires. Mais pour pouvoir en jouir, il doit s'unir à d'autres Juifs. Sa portion seule ne permettra pas même l'achat d'un seul sacrifice. C'est ainsi que Ma'hatsit haChékèl insiste sur l'importance du commandement : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». L'animal offert en sacrifice doit être parfait, sans un seul défaut. Quelque malformation que ce soit dans ses membres

le rendrait défectueux pour devenir un sacrifice. Le même principe s'applique au demi Chékèl utilisé pour son achat. Pour qu'il convienne à l'approvisionnement des sacrifices, aucune disharmonie ne doit se soulever entre les participants, aucune querelle, aucune opposition ne doivent diviser un Juif et un autre. Le montant du don, un demi Chékèl, souligne ce point. Cela permet de prendre conscience que pour devenir entier, il doit se joindre à un autre Juif. Chacun ne doit donner qu'un demi Chékèl. Quelque riche qu'il soit, il doit parvenir à réaliser qu'il ne peut être entier s'il ne se joint pas aux autres Juifs.

La Torah préface le commandement de donner le demi Chékèl par la phrase : « Ki Tissa Ete Roch : « quand tu lèveras les têtes du Peuple juif. Le don d'un demi Chékèl permet aux juifs de lever leur tête ; c'est-à-dire que même leurs aspects les plus raffinés purent s'élever.

Que l'étude du Ma'hatsit haChékèl suscite « le pardon pour leurs âmes » et nous rapproche de la Techouvah ! Alors, comme l'écrit le Rambam, « quand les Juifs feront Techouvah, ils seront immédiatement délivrés, avec la venue du Machia'h, rapidement et de nos jours ! »

ב"ה

LES INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH

Beth 'Hanna

BETH 'HAYA MOUCHKA

**LES INSCRIPTIONS POUR
LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023
SONT OUVERTES**

Vous pouvez appeler de 10h à 15h
aux numéros suivants :

MATERNELLE
01 44 52 72 52

PRIMAIRE - COLLÈGE ET LYCÉE FILLES
01 44 52 72 53

ANNEXE GARÇONS
01 40 30 56 59

Ou écrire à
inscription.bethhanna@gmail.com

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

Etude du **RAMBAM**

• **DIMANCHE 12 FÉVRIER – 21 CHEVAT**

Mitsva négative n° 253: Il nous est interdit de molester un converti et de lui causer du tort lors d'un achat ou d'une vente.

• **LUNDI 13 FÉVRIER – 22 CHEVAT**

• **MARDI 14 FÉVRIER – 23 CHEVAT**

Mitsva négative n° 252: Il nous est interdit de blesser un converti par des paroles.

• **MERCREDI 15 FÉVRIER – 24 CHEVAT**

• **JEUDI 16 FÉVRIER – 25 CHEVAT**

• **VENDREDI 17 FÉVRIER – 26 CHEVAT**

• **SAMEDI 18 FÉVRIER – 27 CHEVAT**

Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.

LA FENÊTRE BRISÉE

Dans les années soixante, sous l'effet de la Divine Providence, ma famille habitait juste à côté de la Yechiva Loubavitch à Montréal. Un jour, mon petit frère Réouven, âgé de 5 ans, s'amusait à jouer au baseball et, dans son élan, brisa une fenêtre du dortoir de la Yechiva.

Bienentendu, ce dégât suscita des remous, les garçons de la Yechiva sortirent immédiatement pour trouver le « coupable » qui n'était autre qu'un adorable gamin et, vous savez comment sont les Loubavitch, ils se mirent à lui parler amicalement puis à parler à tous les membres de notre famille.

Zalman Deutsch était l'un de ces élèves qui vint souvent chez nous à la suite de cet incident. Il décida d'étudier la Torah avec moi. Je fréquentais déjà une école juive à Montréal mais comme j'allais devenir Bar Mitsva cet été, il suggéra que j'étudie dans une Yechiva Loubavitch à New York : « C'est une école fantastique, tu vas adorer ! ».

Donc en 1965, je débarquai - moi un garçon solitaire et pétrifié - à la Yechiva au coin de Bedford et Dean Street à Brook-

lyn. Tous étaient très gentils avec moi mais c'était pour moi une toute nouvelle expérience.

Durant ma première année, j'eus le privilège d'entrer en Ye'hidout (entrevue privée) avec le Rabbi. C'était juste après ma Bar Mitsva que j'avais célébrée à Montréal. Le Rabbi était très chaleureux et me demanda :

- As-tu assisté au Farbrenguen (réunion 'hassidique) ?

- Oui !

- Et as-tu compris le Farbrenguen ?

Qu'est-ce qu'un garçon de treize ans est-il supposé répondre ? Il y avait de vénérables 'Hassidim âgés de plus de 70 ans qui ne comprenaient pas les commentaires du Rabbi...

- Non, je n'ai pas vraiment tout compris, avouai-je.

- Sais-tu chanter ?

- Oui !

- Bien. Ce Chabbat, il y aura un Farbrenguen et je vais t'observer pendant que tu chantes !

Cette conversation toute simple me reconforta : je n'étais plus seul à New York, j'avais comme un père qui s'occupait de moi.

A cette époque, le Rabbi ne faisait pas de Farbrenguen automatiquement chaque Chabbat - sauf à certaines dates 'hassidiques précises. Nul n'était prévenu de cet événement dans la semaine et, d'habitude, on ne le savait que le jour même du Chabbat. De temps en temps, le Rabbi prévenait quelqu'un qui se chargeait de répandre la nouvelle autour de lui. Cette fois-ci, je fus le garçon chanceux qui sortit du bureau du Rabbi et qui put annoncer qu'il y aurait un Farbrenguen ce Chabbat. C'est ainsi que, d'un coup, je devins l'élève le plus populaire de la Yechiva, ce qui me permit de mieux m'intégrer.

Quelques années plus tard, ma sœur Chochana qui vivait à Richmond (Virginie) avec son mari, Rav Chlomo Capland, attendait un bébé. De fait, bien qu'ils ne le sachent pas encore, ce n'était pas qu'un bébé mais deux qu'elle portait et on ne le sut qu'au dernier moment : ce qui entraîna de sérieuses complications médicales. Vers une heure du matin, dans le dortoir de la Yechiva, je reçus un appel téléphonique urgent de mon beau-frère :

- Peux-tu contacter le Rabbi ? Nous avons besoin de sa bénédiction ! Les médecins estiment que si on n'opère pas immédiatement, la vie de Chochana et de ses bébés est en danger !

Ni lui ni ma sœur ne voulaient prendre de décision sans la bénédiction du Rabbi.

Affolé, je téléphonai à plusieurs personnes pour savoir comment obtenir cette bénédiction et on me donna le numéro de téléphone de Rav Groner, le secrétaire du Rabbi. Comme il en avait reçu l'ordre en cas d'urgence, Rav Groner me donna le numéro personnel du Rabbi (bien entendu, je ne gardai pas par la suite ce numéro et détruisis immédiatement le papier sur lequel je l'avais noté).

Il devait être deux heures du matin.

La Rabbanit 'Haya Mouchka décrocha le combiné et, tremblant, je commençai par m'excuser :

- Je vous en prie, répondit-elle simplement. C'est ce pourquoi nous sommes ici. S'il y a un problème urgent avec votre sœur, nous tenons à tout mettre en œuvre pour que tout se passe bien !

(Elle ne s'indigna pas en demandant : Pourquoi téléphonez-vous à une heure aussi tardive ? Non, elle était accueillante, attentive et me fit me sentir à l'aise). Au bout de quelques minutes où elle informa le Rabbi, elle revint au téléphone avec sa réponse et m'annonça :

- Dites à votre sœur et votre beau-frère qu'il n'y a pas de quoi s'inquiéter et opérer. Dites aux médecins que la naissance se passera normalement, de façon naturelle !

Par la suite, mon beau-frère me raconta que les médecins qui craignaient des complications majeures avaient voulu le chasser de là parce qu'il s'interférait dans leurs décisions. Mais dès que le Rabbi avait donné sa bénédiction, les bébés se retournèrent d'eux-mêmes et adoptèrent la bonne position qui leur permit de naître sans opération.

Ce fut un véritable miracle !

Rav Yonah Fradkin

San Diego, Californie - JEM

Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES

DE MACHIA'H

LA JUSTESSE DU JUGEMENT

Isaïe (11 :4), décrivant l'œuvre de Machia'h, déclare : « Il jugera le pauvre avec justice ». Le pauvre est ici désigné, en hébreu, par le terme « Dal ». Il est celui qui ne parvient pas à se contrôler. Il sait discerner le bien et le mal mais il manque de la détermination nécessaire pour traduire cette compréhension dans la pratique quotidienne. Le mot qui le désigne, « Dal », souligne ce manque. La Torah (Lévitique 14 :21) le traduit ainsi : « Celui dont la main n'atteint pas ».

Cet homme spirituellement pauvre qui ne parvient pas à « se prendre en main » sera jugé par Machia'h, annonce le prophète. Mais ce jugement sera mené avec « justice » car Machia'h relèvera ses circonstances atténuantes.

(d'après *Likouteï Dibourim*, vol. II, p. 645)
H.N.

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUELLES SONT LES TROIS MITSVOT DE LA FEMME ?

Les femmes juives sont tenues de respecter toutes les Mitsvot (sauf les Mitsvot positives limitées par le temps comme les Téfilines qui ne peuvent être mis que le jour et non la nuit).

Certaines Mitsvot sont effectuées plus souvent par les femmes que par les hommes et ce sont :

1) 'Halla : le prélèvement de la pâte. Quand on pétrit une pâte (à pain ou à gâteaux) qui contient plus de 1,200 kg de farine, on en prélève un petit morceau. Si la pâte contient plus de 1,700 kg de farine, on récite la bénédiction (« Barou'h Ata Ado-naï Élo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Lehafrich 'Halla ») avant d'effectuer le prélèvement. Ce petit morceau de pâte (qui était destiné au Cohen quand le Temple se dressait à Jérusalem) est, de nos jours, brûlé. La Mitsva de la 'Halla symbolise toutes les Mitsvot liées à la cachérouth de la nourriture, domaine féminin par excellence.

2) L'allumage des bougies de Chabbat et des fêtes : les femmes se trouvant plus souvent que les hommes à la maison accueillent le Chabbat en allumant vendredi après-midi au moins deux bougies (les jeunes filles et petites filles allument une bougie dès l'âge de trois ans) en récitant la bénédiction (« Barou'h Ata Ado-naï Élo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Lehadlik Nèr Chel Chabbat Kodèch »). (S'il ne se trouve pas de femme ou de fille dans la maison, ce sera au maître de maison qu'incombera la Mitsva d'allumer les bougies).

3) La pureté familiale dépend essentiellement de la conduite scrupuleuse de la femme juive. Seule la femme prononce une bénédiction en se trempant au Mikvé (bain rituel). Du respect de ces lois dépendent la stabilité du couple, l'harmonie de la famille et le développement satisfaisant des enfants. **F.L.**



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASH AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil
 - Paris 19^e : 82 rue Petit
 - 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
 - 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
 - 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du Ml de Lattre de Tassigny
- Beaucoup de choix • Prix défiant toute concurrence
• Accueil chaleureux • Livraison gratuite

Une équipe
chaleureuse
et dynamique

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

Orpi

**Orpi Optimum
Rudy HAROSCH**

350 rue des Pyrénées - Paris 20^e

3 Agences à votre service

Marais - Buttes Chaumont - Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

ARDESS
LE CACHER EN LIGNE .eu

www.pardess.eu

**SNTS SOLUTION
NUMÉRIQUE
SECURITE**

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
 - Alarme & Télésurveillance
 - Contrôle d'accès & Interphonie
 - Serrurerie & Portes blindées
 - Store, Volet & Rideau métallique
- Nous recrutons des commerciaux

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules

hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE 07.62.00.60.99

01.57.42.57.42

demandez shmouel
directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

Le Beth Loubavitch
vous propose son
Talmud Torah
à la maison

dirigé par **MORÉ YOSSSI**
conteur de « A Chaque Enfant Son Histoire »

- ✓ 1h de cours le dimanche ou le mercredi
- ✓ Morim et Morot, enseignements et enseignantes expérimentés
- ✓ Classes à petits effectifs

Inscription 06 34 20 70 18
Places limitées

Possibilité de cours particulier Préparation à la Bar-Mitsva
לימוד יספר בן אחר וצפורה בת שרה

**ÉCLAIRONS
NOTRE QUOTIDIEN
EN REGARDANT
CHAQUE JOUR UNE
VIDÉO DU RABBI...**

Recevoir par WhatsApp
la VIDÉO DU RABBI
sous-titrée en français

Comment recevoir la vidéo ?
Enregistrez le numéro
+33 7 81 53 60 93
dans vos contacts et envoyez
un message WhatsApp
en écrivant «OUI».

Un projet du Keren Chmouel - Beth Loubavitch IDF
en partenariat avec JEM France.

WinENERGIE

WIN ENERGIE

mandataire / délégataire dans les C.E.E.

intègre de nouvelles
régies commerciales BtoB

AUCUN INTERMÉDIAIRE
DE L'INSTALLATION À LA VALORISATION

Fiches fournies
Accompagnement financier (avec acomptes)

Formation assurée

Rudy KHAYAT

06.98.98.94.98

www.winenergie.fr

AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

A 3mn de la Porte de Pantin

LE NUMERO 1
DE LA COMMUNAUTÉ

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais

Prise de RDV :
Feivel Basanger
01 41 83 19 23
06 21 65 58 71

- 8 € sur présentation de la Sidra



WWW.DIRECT-AUTO.FR

07.67.17.39.84 09.75.77.22.34

DEMANDEZ ELIE OU JONATHAN

Nouveau site internet pour simplifier
l'achat et la vente de votre véhicule

